

COMMUNE DE BARRE DES CEVENNES**Séance du vendredi 22 mars 2024**

Date convocation : 18 mars 2024	<i>vingt-deux mars deux mille vingt-quatre, à 20h00, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de François ROUVEYROL</i>
Membres en exercice : 10	Présent(e)s : Charles ALDROVANDI, Jean-Claude AUBERLET, Isabelle BENOIT, Corentin CAPELIER, Robert DEMOLIN, Fanny JACQUART, Rémy MONET, François ROUVEYROL, Patrick ROY
Présents : 9	
Votants : 10	Absent(e)s et représenté(e)s : Lisa CLARY représentée par Jean-Claude AUBERLET
Pour : 7	Excusé(e)s :
Contre : 1	Absent(e)s :
Abstentions : 2	Secrétaire de séance : Jean-Claude AUBERLET

Objet: Affectation du résultat de fonctionnement et restes à réaliser 2023 au budget principal

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de ROUVEYROL François :

-
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

Excédent de 429 833,28

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	331 539,05
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	334 894,05
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	98 294,23
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2023	429 833,28
A. EXCEDENT AU 31/12/2023	429 833,28
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section	0,00
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	429 833,28
B. DEFICIT AU 31/12/2023	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en S/Préfecture

le 28/03/2024

et publié ou notifié

Pour copie conforme.
Le Maire,

François Rouveyrol


